

La constitution matérielle de l'Europe

12-13 octobre 2017

Après le « non » français et néerlandais aux référendums de 2005, le traité de Lisbonne a tenu lieu de « constitution européenne ». Toutefois, il n'a fait qu'en tenir lieu, car le statut des traités européens n'est pas clair. De plus, le régime effectif de l'Europe excède très largement son cadre formel. Il se caractérise par un ensemble de glissements institutionnels inscrits et non-inscrits dans les traités et par une division des pouvoirs, dont certains ont la propriété remarquable d'être en partie seulement visibles et institutionnellement légitimés.

Ce colloque a pour but de définir et de décrire, pour l'Europe, ce que le constitutionnaliste italien Costantino Mortati nommait en 1940 la « constitution au sens matériel » (*La costituzione in senso materiale*, Milan, Giuffrè, 1998) : non pas la constitution comme texte ou comme norme, mais l'équilibre réel des pouvoirs, des corps sociaux et politiques et le conflit réglé des acteurs politiques.

Comment définir le diagramme des rapports entre « pouvoir de fait » et « pouvoir légitime », entre *Herrschaft* et *Macht*, au sein de l'Union européenne ? Et quelles voies reste-t-il pour démocratiser l'Europe ? Est-il possible d'édifier une quasi-fédération européenne afin de « compléter » la construction de la monnaie (ou de « réparer » le défaut de sa constitution originelle) en instituant une souveraineté européenne analogue à celle d'un Etat, comme le souhaite Habermas ? Ou faut-il penser, en particulier après la crise des dettes souveraines liée au naufrage de la Grèce, que le processus de « déformalisation » de la décision est trop avancé, et que la légalité devient un système partiel, un sous-système ?

colloque international organisé par
Céline Jouin et l'EA 2129
« Identité et subjectivité »

le jeudi 12 octobre de 9h30 à 18h00 dans
l'Amphi de la MRSH
le vendredi 13 octobre de 9h00 à 18h30 dans
le grand Auditorium du Mémorial de Caen



JEUDI 12 OCTOBRE

Amphi de la MRSH, Université de Caen, Campus 1

Matinée

9h15 Accueil des participants

LE CONCEPT DE CONSTITUTION MATÉRIELLE

Président de séance : **Dominique ROUSSEAU**

9h30 Introduction par **Céline JOUIN**,
MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN PHILOSOPHIE, UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

9h50 **Giacinto BISOGNI**, JURISTE, ROME
« *L'actualité de la pensée de Costantino Mortati et la constitution matérielle de l'Union Européenne* »

10h35 **Nicolas LEVRAT**, PROFESSEUR DE DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN, UNIVERSITÉ DE GENÈVE
« *Le concept de constitution matérielle est-il pertinent pour l'UE ?* »

11h20 Pause

QUELLE CONSTITUTION MATÉRIELLE DE L'EUROPE ? (1)

11h35 **Agustín José MENÉNDEZ**, PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ DE LEÓN
« *The Long European Crisis and The Transformation of the Constitution of Power in Europe : From the Social and Democratic Rechtsstaat to the Authoritarian State of Governance* »

12H20-12h45 Discussion

Après-midi

QUELLE CONSTITUTION MATÉRIELLE DE L'EUROPE ? (2)

Président de séance : **Nicolas LEVRAT**

14h15 **Dominique ROUSSEAU**, PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC, PARIS 1
« *Le manifeste de Ventotene est-il d'actualité ?* »

15h **Catherine COLLIOT-THÉLÈNE**, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE, UNIVERSITÉ DE RENNES 1
« *Quelle citoyenneté dans une Europe plurielle ?* »

15h45 Pause

16h **Marie ROTA**, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT, UNIVERSITÉ DE NANCY,
« *La contribution de la Cour de Justice à la formation d'une constitution matérielle de l'Europe* »

16h45 **Laurence POTVIN-SOLIS**, PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE,
« *Constitution matérielle de l'Union européenne et droits fondamentaux* »

17h30 Discussion

VENDREDI 13 OCTOBRE

Grand Auditorium du Mémorial de Caen

Matinée

CONSTITUTION ET DÉMOCRATIE DANS L'UE

Présidente de séance : **Céline JOUIN**

9h50 **Valéry PRATT**, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE EN CPEG, LYCÉE BERTHOLLET D'ANNECY
« *La question de la souveraineté partagée dans La constitution de l'Europe de Habermas* »

9h45 **Xavier RENO**, PROFESSEUR HONORAIRE DE PHILOSOPHIE EN CPGE, LYCÉE HENRI IV
« *L'Europe, une chance pour les classes populaires ? une chance pour la paix ?* »

10h30 Pause

10h45 **Tristan STORME**, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN SCIENCE POLITIQUE, UNIVERSITÉ DE NANTES
« *Le cosmopolitisme procédural : un modèle normatif pour l'Europe en construction* »

11H30 **Julien BARROCHE**, POLITOLOGUE, INALCO, PARIS
« *Une succession de traités peut-elle tenir lieu de Constitution ?* »

12h15-12h40 Discussion

Après-midi

LES FONDEMENTS ÉCONOMIQUES DE LA CONSTITUTION DE L'EUROPE

Président de séance : **Robert SALAIS**

14h **Christian JOERGES**, PROFESSEUR DE DROIT, HERTIE SCHOOL OF GOVERNANCE, BERLIN
« *From Deep Economic Integration to Financial Crisis and Emergency Governance in the EU* »

14h45 **David CAYLA**, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN ÉCONOMIE, UNIVERSITÉ D'ANGERS
« *Crise de l'euro et divergences économiques : les conséquences pour la Grèce du marché unique* »

15h30 Pause

15h45 **Mathilde UNGER**, PHILOSOPHE ET MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PUBLIC, UNIVERSITÉ DE STRASBOURG,
« *L'idée de constitution économique vue par les théories de la justice* »

16h30 **Dany LANG**, MAÎTRE DE CONFÉRENCES HDR EN ÉCONOMIE, UNIVERSITÉ DE PARIS 13, PROFESSEUR EN INTÉGRATION EUROPÉENNE À L'UNIVERSITÉ DE SAINT LOUIS À LOUVAIN-LA-NEUVE,
« *La fin de l'union européenne ?* »

17h45 Pause

18h00 Discussion et clôture